

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 30 juin 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 24 juin 2025 s'est réuni le lundi 30 juin 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de ROQUES Loréline à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane

G.22

Programme d'actions du contrat de ville 2024/2030 soutenues par la ville de Marmande pour l'année 2025

L'année 2024 a vu l'élaboration et la signature du nouveau contrat de ville 2024-2030. Pour l'application de la **Loi n°2014-173 du 21 février 2014** de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'instruction du 31 août 2023, Val de Garonne agglomération, la commune de Marmande, la commune de Tonneins conviennent de mettre en œuvre, pendant la durée du contrat de ville, soit six ans, les axes stratégiques favorisant le renforcement des politiques publiques à destination des habitants des quartiers dits prioritaires.

La présente délibération propose de définir les actions soutenues par la Ville de Marmande et relevant de ses champs de compétences pour l'année 2025.

En effet, dans le cadre de l'appel à projets 2025, une enveloppe prévisionnelle de 40 000€ (hors PRE) est consacrée au cofinancement d'actions menées par des associations et auto-entrepreneurs afin de renforcer les orientations du contrat de ville par le biais d'actions sur le quartier politique de la ville Baylac - La Gravette.

Il est précisé que les financements de cet appel à projet s'appuient sur des enveloppes budgétaires de l'Etat (ANCT), de la Ville de Marmande, de la Ville de Tonneins et de Val de Garonne Agglomération, chaque collectivité intervenant dans le cadre de ses compétences.

La campagne 2025 a donné lieu à des propositions d'actions issues de structures majoritairement locales et connues. Les élus municipaux, en charge du dossier, ont pu échanger et définir les orientations, avec ceux de Tonneins, Val-de-Garonne et l'Etat afin de soutenir des projets venant s'inscrire en complémentarité des actions existantes sur le territoire.

La répartition des attributions financières a été validée, en présence du Sous-Préfet, lors du Comité de Pilotage du 23 mai 2025.

Les porteurs de projet retenus mobilisent par ailleurs, outre la subvention de la Ville de Marmande et de l'Etat, des cofinancements de droits communs de partenaires comme le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Caisse d'Allocation Familiales, le Fond de Solidaire Européens, Habitatlys, etc.

L'objet et les éléments financiers de ces projets sont précisés en annexe de la présente délibération.

Chaque soutien financier fera l'objet d'une convention spécifique entre les associations et la Ville de Marmande.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- | | |
|-----------------|---|
| Attribue | les subventions aux porteurs de projet selon le tableau en annexe afin de soutenir le programme d'actions au titre de l'année 2025 dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2024/2030. |
| Précise | que cette opération est prévue au budget de l'article 65748 |
| Autorise | Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération |

ANNEXE

STRUCTURES	AXES POLITIQUE DE LA VILLE	PARTICIPATION COMMUNE DE MARMANDE
BGE	Emploi et développement économique	500,00 €
CAP SCIENCES	Emploi et développement économique	1 500,00 €
CCAS	Socio-linguistique	1 000,00 €
E GRAINE	Sensibilisation gestion des déchets	700,00 €
ECOLE DES PONEYS JOYEUX	Santé	1 500,00 €
LA ROSEE DU MATIN	Santé	700,00 €
INTER LANGUES VAL DE GARONNE	Socio-linguistique	500,00 €
BRIGADE D'ANIMATIONS LUDIQUES	Culture	2 810,00 €
LAVANTURE EDUCATIVE	Santé	1 600,00 €
LAVANTURE EDUCATIVE	Soutien à la parentalité	590,00 €
PETITE GRAINE POUR DEUX MAINS	Culture action de proximité	2 000,00 €
L'OMBRE DU BAOBAB	Culture action de proximité	1 000,00 €
ROCK SCHOOL - RAP SCHOOL	Culture action de proximité	2 000,00 €
CŒUR SUR LA MAIN	Santé	600,00 €
CCAS	Participation citoyenne	2 000,00 €
HANDBALL CLUB MARMANDAIS	Sport	3 500,00 €
FAMILLES ET COMPAGNIE	Soutien à la parentalité	1 000,00 €
CCM 47	Solidarité Egalité des chances	1 500,00 €
INFODROITS	Accès au droit	850,00 €
INFODROITS	Accès au droit	2 500,00 €
TOTAL		28 350,00€

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 30 juin 2025

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 03.07.2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 04.07.2025

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

